



Réformes Blanquer : le rejet !

Parcoursup, réformes du lycée et du Baccalauréat, loi Blanquer, fusion des académies... le rejet des contre-réformes ne cesse de s'exprimer et de s'étendre depuis des mois. Plusieurs fois les personnels ont fait grève. Ils cherchent l'action efficace pour mettre un coup d'arrêt à cette politique de déréglementation, de précarisation, de privatisation de l'école et de ses agents. Cette semaine, dans de nombreux lycées et collèges, des enseignants en grève se sont réunis en AG, souvent massives, pour débattre de la construction du rapport de force. Le 13 juin, à Rouen, des dizaines d'agents administratifs ont à nouveau déferlé dans le hall du rectorat pour réaffirmer leur opposition à la fusion avec le rectorat de Caen.

Le ministre persiste et signe

La grève est « *incompréhensible* » dit-il. Mais ce qui est incompréhensible pour les personnels, c'est le passage en force systématique de ce gouvernement pour casser leurs statuts, leurs droits, leurs postes, leurs conditions de travail, l'Ecole de la République. Le ministre veut aller vite : sa réforme Blanquer devrait s'appliquer à la rentrée 2019. Contraint au recul sur les Ecoles des Savoirs Fondamentaux, il tente de les faire revenir par la fenêtre à travers la mise en place de 80 Cités Educatives. S'appuyant sur l'expérimentation de Rouen et Caen, le gouvernement annonce que les fusions des académies de Limoges et Poitiers ainsi que des académies de Besançon et Dijon sont à l'étude. Et pendant que le ministre Darmanin s'apprête à détruire les statuts et réduire les compétences des commissions administratives paritaires, le ministre Blanquer développe la « RH de proximité », c'est-à-dire un outil de gestion des personnels pour accompagner les restructurations, les fermetures de postes et les suppressions de missions.

Le monologue social du ministre : ça suffit !

Le ministère a présenté son projet de décret sur la formation continue des enseignants « pendant les vacances des classes » au CTM du 12 juin. La FNEC FP-FO avait demandé le retrait de l'ordre du jour de ce texte qui anticipe la loi Blanquer alors qu'elle n'est pas encore votée. Après le vote défavorable de l'ensemble des organisations syndicales, le ministère convoque un nouveau CTMEN le 20 juin pour une « nouvelle délibération » sur ce projet. Nul doute qu'il subira le même sort que le décret sur la deuxième heure supplémentaire non refusable, rejeté par les organisations syndicales par deux fois et pourtant publié par le ministre. Le ministre voudrait réduire le syndicat au rôle de faire-valoir d'un monologue social qui consiste à mener au pas de charge l'agenda social du ministre. Ce n'est pas la place de Force Ouvrière. La FNEC FP-FO a proposé aux autres syndicats de ne pas siéger.

La répression : ça suffit !

Samedi 15 juin, Montpellier, une institutrice est arrêtée lors d'une diffusion d'un tract contre la loi Blanquer et en soutien à la grève dans l'Education nationale. Elle risque la prison et la perte de son emploi. A Paris, la préfecture refuse toute manifestation en direction du Ministère de l'Education nationale. Mardi 18 juin à Toulouse, un important dispositif quadrillait les rues autour du rectorat : 10 camions de policiers, deux voitures de Sentinelle, forces de l'ordre avec l'arme au poing : l'AG des personnels en grève s'est finalement tenue à l'ESPE juste à côté et a rassemblé 200 personnels.

La répression doit cesser, les revendications doivent être satisfaites. La FNEC FP-FO soutient toutes les initiatives décidées par les personnels pour les faire valoir. Elle appelle à débattre dans les réunions et les AG de la construction du rapport de force pour faire reculer le ministre et son gouvernement.

à Montreuil, le 20 juin 2019